

● Unité d'Accueil Temporaire (UAT)

L'Unité d'Accueil Temporaire est une structure de relève parentale, véritable relais momentané pour alléger la charge des familles qui vivent au quotidien avec des enfants et/ou adolescents entre 0 et 18 ans en situation de handicap ou bénéficiant de prestations spécialisées.

Dans un environnement adapté, l'UAT propose un encadrement professionnel par une équipe d'éducateurs et de veilleurs de nuit.

Un suivi dans la prise en charge des enfants par un projet pédago-éducatif est réalisé pour permettre aux enfants de développer et de mettre en pratique leurs compétences.

Les activités sociales, culturelles et sportives sont adaptées aux capacités et aux besoins de chacun.

L'accompagnement se fait en collaboration étroite avec les familles et avec les différents partenaires du milieu scolaire, social et de la santé.

PARTENAIRES

- Service de l'Enseignement Spécialisé et de l'Appui à la Formation (SESAF),
- Structures d'accueil de la petite enfance : SEI, Pro-Infirmis, Garderies
- Ecoles d'enseignement spécialisé
- Services de la santé: médecin et infirmier référents
- Services sociaux, SPJ

HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE

Durant la période scolaire :

L'UAT est ouverte du mercredi à 11h30 au dimanche à 18h00 (lundi et mardi fermés)

Durant les vacances scolaires :

L'UAT est ouverte toute la semaine du lundi 08h00 au dimanche à 18h00.

L'UAT est fermée 4 semaines par année :

2 semaines à Noël,
1 semaine à Pâques,
et la dernière semaine de juin.



Rue de la Chapelle 5 à Aigle



Marie-France Kupferschmid
Responsable



0 - 18 ans

INSCRIPTION

Une première rencontre avec la famille et l'enfant permet une visite des lieux.
Un dossier concernant l'enfant est constitué avec toutes les informations nécessaires à son accueil.
Une fois l'accès aux prestations validé (commission d'accès Pro-Infirmis & SESAF), les parents peuvent inscrire leur enfant selon leurs besoins et l'octroi de prestations en accord avec le Responsable de structure.

L'inscription se fait par la plateforme informatisée du SESAF (www.vd.ch) (tél. 021 316 54 00).

Accès à la plateforme informatisée : www.ciad.ch/uat

Les modifications d'inscriptions sont à annoncer 24 heures à l'avance. A défaut, elles seront facturées, sauf en cas de maladie (sur présentation du certificat médical).

Selon l'organisation et la fréquentation, l'UAT se réserve la possibilité, s'il n'y a aucune autre solution, d'annuler ou de refuser des demandes d'accueil.

TRANSPORT

L'UAT n'organise pas de transport. Les parents s'organisent eux-mêmes pour amener et venir rechercher leur enfant.

TARIFS DE PRISE EN CHARGE

Demi journée (jusqu'à 4 heures, sans repas)	CHF 10.00
Journée (y compris repas)	CHF 16.00
Nuit et 24 heures (avec 2 repas)	CHF 20.00

- + Participation facturée en fonction du montant de l'allocation impotence
- + Participation facturée en fonction du montant du supplément pour soins intenses

FONDATION DE VERDEIL

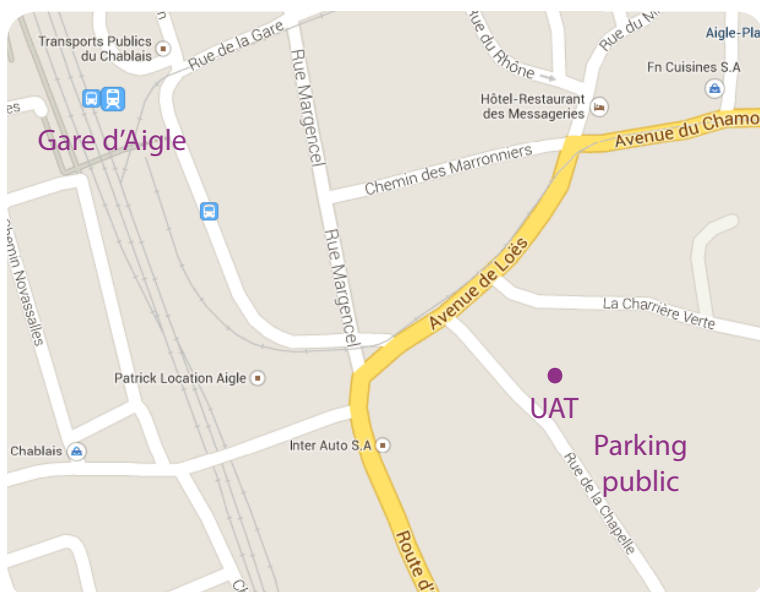
Unité d'Accueil Temporaire
(UAT)

Mme Marie-France Kupferschmid
Responsable
Rue de la Chapelle 5
1860 Aigle

Tél. 024 468 68 30
Natel 076 363 50 48
mariefrance.kupferschmid@verdeil.ch

Equipe éducative
Tél. 024 468 68 32
Natel 079 257 39 62

www.verdeil.ch



0 - 18 ans